



Annulation permis de conduire

Par **Tom51**, le **03/03/2020** à **15:11**

Bonjour,

j'aimerais des renseignements sur mon cas , car je suis un peu perdu .

- j'ai obtenu mon permis B en 11/2015

- j'ai obtenu mon permis C en 12/2016

voilà , j'ai été contrôlé positif aux stupéfiants le 20/11/2017 lors d'un contrôle routier . Suite à cette infraction j'ai eu une suspension administrative de 3 mois . J'ai donc récupéré mon permis le 20/02/2018 .

J'ai eu une convocation au tribunal le 05/04/2018 qui a prononcé l'annulation de mon permis de conduire , j'ai fait appel de cette décision et j'ai donc gardé mon droit de conduire .

Le procès en appel a été rendu le 20/12/2018 dont j'ai été notifié par huissier du verdict le 04/02/2019 qui confirme l'annulation avec 3 mois d'interdiction de solliciter un permis .

Après ce courrier , les forces de l'ordre m'ont contacté seulement le 16/08/2019 pour me prendre le permis de conduire contre le document RÉF 7 . J'ai donc effectué les 3 mois d'interdiction qui se finissaient le 16/11/2019 , et j'ai obtenu mon code .

Pouvez-vous m'éclairer sur le fait de devoir repasser que mon code ou toutes les épreuves ? étant donné que mon premier permis a été obtenu en 11/2015 , et ils m'ont notifié de l'annulation en 08/2019 . Cela ferait plus de 3 ans ?

Je suis assez perdu , et je ne trouve pas de réponse , ni à la préfecture , ni lors d'un appel . merci à vous pour votre aide .

thomas